

Définition de Poste

Aide Soignant(e) – EHPAD Vigne aux Roses

Poste à 100 %

Rapprochement métier CNFPT : 14/D/25 AIDE-SOIGNANT

TITRE / METIER

Aide soignant(e) ou Aide médico-psychologique

CADRE STATUTAIRE

Catégorie C de la filière médico-sociale

Cadre d'emplois : auxiliaire de soins

SERVICE D'AFFECTION

Direction Action Sociale, Santé, Solidarité

LIEU D'EMBAUCHE

EHPAD Vigne aux Roses

POSITION HIERARCHIQUE

L'agent est placé sous la responsabilité d'un(e) infirmier(e) référent(e) de l'établissement.

MISSIONS

- Dispense des soins de bien-être de confort dans tous les actes de la vie quotidienne aux personnes admises dans l'établissement
- Participe à la gestion et à l'entretien de l'environnement de la personne

CONDITIONS D'EXERCICE

- L'agent exerce son activité dans un établissement qui offre aux personnes âgées valides ou en perte d'autonomie un logement, des services et des loisirs dans un lieu leur permettant de conserver leur liberté individuelle en bénéficiant des services d'un personnel qualifié.
- Ce poste exige d'être titulaire du diplôme d'Etat à la fonction d'aide soignante ou du diplôme d'aide médico-psychologique.
- Travail en équipe, par roulement avec des horaires irréguliers en continu et/ou en discontinu, y compris le week-end et les jours fériés voire la nuit.
- Suivant les besoins l'agent peut être amené à apporter son concours dans un autre établissement que celui d'affectation.
- Avoir un comportement aimable dans la relation avec l'utilisateur.
- Participation à la vie de l'établissement.
- Respect du règlement intérieur des résidences pour personnes âgées de la Ville de La Roche-sur-Yon.

CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU POSTE :

- Adaptabilité (changement de lieu, changement de collègue)
- Pénibilité physique (station debout prolongée – port de charges – manipulation de personnes dépendantes)
- Risque de tension ou d'agressivité dans la relation avec la personne
- Certains lieux et certaines tâches peuvent être insalubres
- Risque biologique, certaines vaccinations obligatoires (DT Polio - BCG - Hépatite B)
- Obligation de port de vêtement professionnel
- Prise des congés par roulement

RELATIONS FONCTIONNELLES

A l'intérieur de l'établissement avec :

- le (la) directeur(trice), les infirmiers(ères)
- les agents de nuit (transmission des informations)
- l'ensemble des agents travaillant dans l'établissement
- les résidents et leurs familles

En dehors de l'établissement avec :

- la direction Action Sociale Santé Solidarité
- le directeur (trice) et l'infirmier(ère) d'astreinte pour les problèmes particuliers
- les services municipaux (DRH, service astreinte...)
- les professionnels de santé d'astreinte (médecin, ambulancier.....)

ACTIVITES

Principales

- Accueil, prise en charge et écoute des résidents
- Identification des besoins des personnes âgées hébergées
- Réalisation de soins courants et assistance de l'infirmier
- Réalisation de soins d'hygiène, de confort et de soins préventifs
- Désinfection et stérilisation des matériels et équipements
- Gestion des produits et matériels para médicaux
- Accompagnement relationnel plus intense pour les aides medico-psychologiques

Spécifiques

- Réalisation d'animation pour les personnes âgées
- Participe au ramassage et à la distribution du linge des résidents
- Accueil de stagiaires

COMPETENCES, QUALITES REQUISES ET RESPONSABILITES

Savoir-faire et savoir

- Posséder les techniques de questionnement et d'écoute
- Maîtriser les techniques de la relation d'aide à la personne
- Maîtriser les outils et les techniques de soins courants
- Observer et transmettre les informations utiles
- Connaître et respecter les protocoles d'hygiène et de qualité des soins
- Posséder les techniques de manutention, de gestes et postures
- Connaître les règles d'entretien du matériel
- Connaître et respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité
- Savoir faire des transmissions orales, écrites ou par saisie informatique

Qualités

- Aptitude au travail en équipe et capacités relationnelles
- Ponctualité et disponibilité
- Discrétion
- Adaptabilité au changement

Autonomie et responsabilité

- Respect de la déontologie et du secret partagé
- Une erreur dans la mise en œuvre des prescriptions ou des consignes, des erreurs matérielles dans les actes, le non-respect des règles et procédures médico-techniques ou d'hygiène dans la mise en œuvre des protocoles peuvent engager la responsabilité disciplinaire civile et pénale de l'agent

AVANTAGES LIÉS AU POSTE

- Régime indemnitaire afférent à la collectivité
- CNAS/COSEL